



RAPPORT N° FIN2019-039

Date	02/12/2019
Soumis par	Marie-France Bougie
Objet	Accounts receivable write-off
# du dossier	F02 Accounts Receivable

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Obtenir l'autorisation du Conseil pour inscrire la radiation de 11 comptes client pour un total de 7 234,55 \$.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Les politiques FIN05-01 et GAR15-01 encadrent les comptes clients.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE :**

THAT the council authorizes the write-off of 11 accounts receivable for a total of \$7,234.55 as listed in appendix A to Report No. FIN2019-039, from the provision for bad debts account.

QUE le conseil autorise la radiation de 11 comptes client pour un total de 7 234,55 \$, tel que présenté à l'annexe A du rapport no. FIN2019-039, à partir de la provision pour mauvaises créances.

4) **HISTORIQUE :**

À chaque fin d'année, l'administration doit déterminer tous les comptes clients jugés douteux. À ce moment, une provision pour mauvaises créances est inscrite.

5) **DISCUSSION :**

Les comptes clients devant être radiés sont présentés dans l'annexe A. Ceux-ci ont été envoyés à une agence de recouvrement depuis plus de 2 ans. Après 2 ans, selon la Loi de 2002 sur la prescription des actions, une entité perd le droit sur ses comptes en souffrances. Puisqu'il n'y a eu aucune activité depuis plus de 2 ans, ceux-ci doivent être radiés. Lorsque l'agence de recouvrement n'est pas en mesure de recouvrer les sommes dues des comptes clients, une note est inscrite à leur bureau de crédit.

6) **CONSULTATION :**

N/A

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

N/A

- 8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**
La radiation des comptes clients n'a aucun impact financier puisqu'une provision pour mauvaise créance a déjà été inscrite pour ceux-ci.
- 9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**
N/A
- 10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**
N/A
- 11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**
N/A
- 12) **DOCUMENTS D'APPUI:**
Annexe A / Appendix A: Accounts receivable Write-Off